La Lettre de PARLY

BULLETIN D'INFORMATION ET DE LIAISON DES CO-PROPRIETAIRES ET RESIDENTS

SOMMAIRE

Organisation de la copropriété

Interview de P. GIBON

Des commissions pour quoi faire

6

8

Les Parlysiens ont la parole

L'avara malará

L'avare malgré lui

Voyages, voyages

Belvédère à la hauteur

LE CHESNAY - PARLY 2 - ROCQUENCOURT

Créée depuis maintenant 7 ans, l'organisation de copropriété de Parly 2 a atteint sa maturité.

La structure mise en place repose sur des principes simples mais forts : la gestion de Parly 2 par les Parlysiens, une importante participation des copropriétaires à leur organisation, un schéma de fonctionnement solide et efficace.

Les Parlysiens se sont donc mis au service des Parlysiens.

Les membres du Conseil d'Administration de la SAIC LE CHESNAY-TRIANON, du Conseil Principal et de ses commissions, des Conseils Syndicaux Secondaires ainsi que de la future association pour l'Animation de Parly 2 sont tous des copropriétaires résidents.

Au total, plus de 400 personnes — environ 10 % des copropriétaires présents sur place — coopèrent ensemble pour le bien commun.

Ils ont su créer, puis renforcer la qualité de gestion de leur patrimoine, mais aussi l'identité et l'harmonie de leur lieu de résidence.

Les Parlysiens se sont donc mis au service des Parlysiens...

Mais est-ce suffisant?

Affirmer son identité oblige-t-il à rester replié sur soi-même ou à être isolé dans son environnement ?

Certainement pas.

La structure organisée à Parly 2, ses principes, ses objectifs, ses méthodes de travail, intéressent les communes sur lesquelles Parly 2 a été construit, Le Chesnay et Rocquencourt

Il serait donc souhaitable et naturel que Parly 2, sans renoncer à ses objectifs premiers, puisse contribuer aussi fortement que possible à la progression du Chesnay et de Rocquencourt comme ces communes ont participé au développement de Parly 2.

Ce fut, par le passé, réalisé ponctuellement avec succès lorsque, par exemple Le Chesnay a inclu Parly 2 dans son plan de signalisation ou quand Parly 2 a apporté son soutien au Chesnay et à Rocquencourt pour obtenir une accélération du plan câble.

Cela doit, à l'avenir, devenir un objectif permanent, presque un réflexe pour tous, de manière à ce que la dynamique existante constitue un apport à l'évolution harmonieuse du Chesnay, de Parly 2 et de Rocquencourt.

J.P. BARRERE













Le Bureau vu par Julien GRYCAN

ORGANISATION DE LA COPROPRIETE

un exemple unique de gestion

De par la loi, les copropriétaires groupés en Syndicats et réunis en Assemblée Générale doivent confier la gestion de leur immeuble à un syndic, professionnel ou bénévole. Le contrôle de la gestion du Syndic est assuré par un Conseil Syndical qui peut s'adjoindre des experts. Classiquement, le Syndic, désigné pour trois ans, applique les décisions de l'Assemblée Générale à laquelle il rend compte une fois par an.

Parly 2 est caractérisé par le fait que le Conseil Syndical et le Syndic ont une même origine : la désignation par la base des copropriétaires selon deux voies parallèles bien différenciées. Parly 2 assure sa propre gestion dans le respect de la loi mais aussi dans des conditions démocratiques exceptionnelles offrant aux copropriétaires une grande sécurité.

Deux originalités

L'organisation actuelle a été étudiée et proposée par la Commission Avenir de Parly 2 du Conseil Général, ancêtre de l'actuel Conseil Syndical

La Commission a tiré profit de deux originalités :

- La taille de Parly 2 avait justifié dès l'origine la mise en place d'un service de gestion propre à la SAIC LE CHESNAY-TRIANON qui regroupait les Actionnaires/ Promoteurs et les Actionnaires/Acquéreurs.
- Après la reddition des comptes de construction, l'immense majorité des acquéreurs s'est maintenue dans la SAIC LE CHESNAY-TRIANON en gardant son statut d'actionnaire. Il était avantageux à de nombreux titres de garder un tel statut pour des acquéreurs qui avaient investi ou qui souhaitaient simplement occuper leur logement. A ce jour soit 7 ans après la reddition des comptes 80 % des acquéreurs individuels sont encore regroupés au sein de la SAIC LE CHESNAY-TRIANON qui a donc pu mettre son service de gestion à la disposition de la copro-

Procédure démocratique

La fonction gestion est confiée à la SAIC LE CHESNAY-TRIANON au travers de son Conseil

non professionnel, ce conseil est soumis à des « contraintes uniques » qui offrent les meilleures garanties aux copropriétaires :

- Chaque Administrateur est élu par l'Assemblée des Actionnaires - qui sont aussi des copropriétaires - et son mandat est remis en cause tous les 6 ans
- Le Président Directeur Général, responsable légal, est lui-même élu par les Administrateurs auxquels il soumet les décisions de gestion chaque mois au mini-
- le mandat de la SAIC Syndic est donné par les Assemblées Générales de Copropriété, soit un vote de la copropriété principale (en juin) et 35 votes de copropriétés secondaires (d'octobre à décembre)
- L'action de la SAIC Syndic est contrôlée en quasi permanence par le Bureau du Conseil Syndical Principal et soumise chaque mois à la réflexion et aux décisions du

Cette procédure démocratique présente l'inconvénient d'une plus grande contrainte pour le Conseil d'Administration et son Président Directeur Général mais elle est pour les propriétaires une garantie unique dans l'application de

Si l'on considère que le budget de Parly 2 représente actuellement environ 100 millions de Francs, il apparaît évident qu'il était exclu de prendre le moindre risque.

Dialogue/permanent :

La fonction contrôle est divisée en unités bien homogènes.

L'importance de la Copropriété de Parly 2 justifie l'existence de Syndicats Secondaires de Copropriété, premier niveau de représentativité et de contrôle. Le budget des résidences correspond à environ 50 % de charges de l'ensemble immobilier.

Chaque résidence élit en Assemblée ses représentants au Conseil Syndical Principal qui « travaille » sur l'ensemble des parties et services com-

Le Conseil Syndical Principal élit pour 3 ans un bureau qui est l'interlocuteur permanent du Président Directeur Général et du Conseil d'Administration de la SAIC

Syndic de Copropriété.

Si les Conseils de Syndicats Secondaires peuvent avoir des rythmes de travail différents, le Conseil Syndical Principal se réunit mensuellement et le Bureau siège de façon quasi permanente, ce qui exclut tout retard dans le contrôle de l'action du Syndic.

La fonction technique prévue par le décret d'application de la loi est assurée par des experts auxquels le Conseil Syndical Principal peut faire appel s'il le désire.

Réflexion sur l'évolution

A Parly 2, le nombre des copropriétaires permet de réunir un ensemble de compétences naturellement bénévoles qui travaillent pour le Conseil et le Syndic.

Parly 2 est un exemple unique

de gestion de la Copropriété en France ; la double structure de réflexion et de décision offre actuellement une des plus grandes sécurités possibles pour les Coproprié-

Il n'est pas exclu néanmoins que l'organisation puisse ou doive évoluer, en particulier lorsque le nombre des actionnaires sera inférieur à 50 % du total des Coproprié-

Bien que nous soyons encore loin de cette situation, le Conseil d'Administration de la SAIC LE CHESNAY-TRIANON et la Commission Organisation/Avenir de Parly 2 mènent une réflexion pour présenter en temps opportun des propositions offrant toutes les garanties souhaitées par les Parlysiens.

Paul BOULENGER

LISTE DES PRESIDENTS, DELEGUES, SUPPLEANTS AU CONSEIL PRINCIPAL

RESIDENCES	PRESIDENT	DELEGUE	SUPPLEANT
AUTEUIL	M. BERTIN	M. PARENT	M. BERTIN
BAGATELLE	Mme DAILLY	Mme DAILLY	M. BISMUTH
BRETEUIL	M. CASTAGNEDE	CASTAGNEDE	
CHAILLOT	M. GARDET	M. GARDET	
CONCORDE	M. BORNET	M. BORNET	M. LOUET
DAUPHINE	M. ARMANGE	M. ARMANGE	M. GUILBERT
ETOILE	M. CLERGUE	M. CLERGUE	M. DESLANDRE
FOCH	M. LEJEAL	M. MENZ	M. PICARD
GABRIEL		Company of the Compan	
GEORGE V	M. LOYER	M. LOYER	M. PETIT de la BRUNY
IENA	M. BARRERE	M. BARRERE	m. i Ein do la brioni
LA MUETTE	M. SOUSTRE	M. SOUSTRE	Mme DETOURBE
LONGCHAMP	M. PRADAUD	M. PRADAUD	Mme MOREAU
LOUVRE	M. PEUMERY	M. PEUMERY	M. DARBOIS
MAILLOT	M. REISS	M. REISS	III. DANIDOIO
MONCEAU	M. JALLOT	M. JALLOT	M. MERCIER
NEUILLY	M. FLOURY	M. REYNIER	M. GARREAU
ODEON	M. MERELLI	M. BUFFET	M. MERELLI
ORANGERIE	Mme HENRY	Mme HENRY	M. ROCH
OPERA	M. TAUZIAC	M. TAUZIAC	Mme LEVY
ORSAY	M. THIRION	M. CHAMOIN	M. WISEUR
PALAIS-ROYAL	M. VIALLA	M. VIALLA	11,02011
PASSY	M. STEIB	M. LECLERC	M. GARCIN
PRE-CATELAN	M. DORNES	M. FERAUD	M. PERONY
RIVOLI	Mme SIMUNEK	M. ROBIN	Mme SIMUNEK
SAINT AUGUSTIN	M. LEFEBVRE	M. LEFEBVRE	M. MARCHAND
SAINT-CLOUD	M. SAUVEE	M. SAUVEE	M. DEL NERO
ST-GERMAIN DES PRES	M. SUET	M. SUET	M. SAVARY
SAINT-HONORE	M. LALONDE	M. BRAULT	Mme CHANOINE
SAINT-JAMES	M. DEVEAU	M. RUSTENHOLZ	M. DEVEAU
SAINT-MICHEL	M. FLEURIDAS	M. FLEURIDAS	M. MOUSSEUX
SOLFERINO	M. YOU	M. YOU	MIIe KISSELOFF
TROCADERO	M. SEBASTIEN	Mme LACAZE	M. JOGUET
TUILERIES	Mme ROUSSELET		
VARENNE	M. JUGAND	M. JUGAND	M. ROULIN
GARAGES G1			

PIERRE GIBON, DIRECTEUR DE LA SAIC LE CHESNAY-TRIANON

« GERER EN BON PERE DE FAMILLE... »

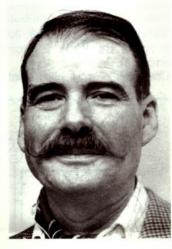
M. GIBON, vous assurez la direction de la Gérance, c'està-dire...

- C'est-à-dire, si l'on s'en tient aux termes de la loi, « assurer l'exécution des dispositions du règlement de copropriété et des délibérations d'assemblée générale... » Et encore: « administrer l'immeuble, pourvoir à sa conservation, à sa garde et à son entretien et, en cas d'urgence, faire procéder de sa propre initiative à l'exécution de tous travaux nécessaires à la sauvegare de celui-

Oui mais à Parly 2...

- Dans la plupart des copropriétés, ce rôle est tenu par un administrateur de biens qui gère des dizaines, voire des centaines d'immeubles

Il est rapidement apparu que la gestion d'un ensemble immobilier aussi étendu, aussi complexe que Parly 2 nécessitait la mise en place de moyens spécifiques. C'est ainsi qu'au fil des



années, le personnel de gérance est devenu partie intégrante de la copropriété et qu'il se compose d'une équipe de dix sept personnes, parfaitement adaptée aux besoins de la « cité »...

– Comment les tâches sont-elles réparties?

- Sous l'autorité du Président-directeur général de la SAIC LE CHESNAY-TRIANON, j'assume la direction du Service. Les fonctions « administration », « maintenance » et « travaux » sont assurées par quatre attachés de gérance — Mme DANA, MM.

HERICHER, VAREIRO

et THORIGNY — qui ont chacun la responsabilité directe d'un certain nombre de résidences. Et qui ont autorité sur les intendants tout en assurant la liaison indispensable avec les conseils syndicaux secondaires.

- Et les charges?

 Le secteur « comptabilité-finances » a été confié à M. RUIZ, Directeur comptable, secondé par deux adjoints et par quatre aide-comptable ou employés administratifs. Cette fonction comprend notamment le suivi des comptes individuels des copropriétaires : appels de charges, encaissements, transferts. apurements, etc... et la tenue de la comptabilité du Syndicat ventilée par Syndicat Secondaire, la préparation des budgets...

Mais encore?

La gestion du personnel — plus de cent personnes — et les questions juridiques sont suivies par Mme BUSSIERE qui s'occupe des problèmes sociaux — préparation des réunions avec les délégués du personnel et le comité d'entre-prise — et de la poursuite des copropriétaires mauvais payeurs, heureusement peu nombreux.

Quant au secrétariat, il est composé de quatre secrétaires sténodactylo qui assurent aussi le standard et l'accueil.

Vos objectifs ?

Ils sont simples. Notre tâche consiste à mettre à la disposition des résidents les meilleurs services au moindre coût. A maintenir aussi. à améliorer surtout la valeur du patrimoine en assurant un bon entretien des immeubles et de leur environnement. Bref, à gérer en bon père de famille... Un objectif que nous partageons avec les Conseils Syndicaux secondaires et avec le Conseil Principal avec lesquels nous nous réjouissons de travailler dans la plus parfaite harmonie. Voire en toute amitié.

Propos recueillis par Jean-François PEUMERY





DES COMMISSIONS POUR QUOI FAIRE ?...

De par la loi sur la copropriété, un conseil syndical peut se faire assister, de manière permanente ou ponctuelle, par des commissions d'experts, pour faciliter son rôle de contrôle.

Ces commissions peuvent être composées de copropriétaires ou de véritables experts appelés à l'extérieur.

A Parly 2, cette possibilité a été élevée au rang d'institution permanente: le Conseil Principal a mis en place une dizaine de commissions ou groupes de travail tous composés de copropriétaires qui font apport bénévolement de leur experience personnelle ou de leur sens de l'intérêt collectif.

Leur rôle est bien précis (voir schéma) :

 Chaque commission travaille sur les sujets qui lui sont soumis par le Conseil Principal ou son Bureau

- Sa mission consiste à préparer le plus complètement possible les dossiers qui seront ensuite présentés par le Bureau aux délibérations du Conseil Principal

- A chaque fois que nécessaire, ce travail de préparation est réalisé à partir d'un certain niveau en liaison et avec la participation des représentants de la SAIC LE CHESNAY-TRIANON, Syndic. Le dossier peut ainsi intégrer les nécessités de cette dernière en termes de fonctionnement ou de responsabilité juridique

 Une fois son rapport rendu au Bureau, le rôle de la Commission sur un sujet donné est achevé.

Dans certains cas, la Commission revient sur le même sujet, après vote d'une recommandation du Conseil Principal et décision de l'Assemblée Générale ou du Syndic. Elle apporte dans ce cas sa contribution à la mise en place des décisions

prises grâce à son travail d'origine.

Les Commissions sont donc des organismes consultatifs et des outils de préparation Conseil Principal de se saisir — à l'échelle de Parly 2 — de nombreuses questions pour améliorer le confort de vie et la valeur du patrimoine.

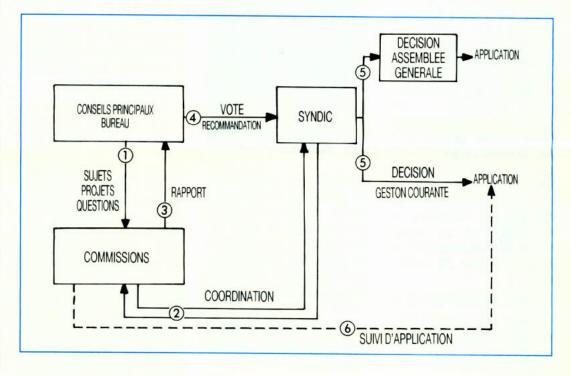
Depuis leur création, les Commissions du Conseil Principal ont donc contribué d'une manière décisive au progrès de Parly 2 (voir encadré).

Certaines d'entre elles sont

parfaitement rodées. D'autres ont encore besoin de renfort. De nouvelles devront être créées.

Il faut espérer que la prise de conscience par tous de l'importance de leur mission, amènera de nouveaux copropriétaires à les rejoindre pour améliorer encore l'efficacité de leur propre organisation.

Michel PRADAUD



à la décision.

Elles constituent un élément fondamental de l'organisation de Parly 2, leur rôle et leur manière de fonctionner permettant à la fois :

- de faciliter la symbiose entre le Conseil Principal et le Syndic, puisque les recommandations du Conseil sont préparées par les Commissions en liaison avec celui-ci, lui évitant d'avoir, par manque de coordination préalable, à opposer ses nécessités fondamentales aux souhaits des copropriétaires

 de limiter les dépenses par un apport bénévole considérable (plus de cent personnes) car si le Syndic avait à assurer le travail accompli par les Commissions, il aurait à recruter un personnel complémentaire important et coûteux;

- d'entreprendre davantage puisque l'existence de ce potentiel assure une créativité, une proposition permanente beaucoup plus importante et permet au

PRINCIPALES COMMISSIONS, LEURS REALISATIONS, LES ETUDES EN COURS

- ORGANISATION/ AVENIR DE PARLY 2:

 Elaboration des structures actuelles de la copropriété et leur évolution
 Statuts de l'Association

pour l'animation de Parly 2 - Problèmes juridiques de

la copropriété

– Evolution sociologique de l'ensemble.

- CHARGES/FINANCES:

Préparation des budgetsContrôle des dépenses

- Recherche d'économies

 Etude comparative des charges de la région

- TECHNIQUE/TRA-VAUX:

- Entretien façades
- Réfection des voiries
- Mise en conformité des ascenseurs
- Signalisation.

- CHAUFFAGE/ECONO-MIES D'ENERGIE :

 Etude et suivi des contrats avec la COFRETH

- Modification progressive du réseau
 - Calorifugeage des canalisations - Equilibrage du réseau
- Equilibrage du réseau secondaire.
- MODERNISATION:
- Télésurveillance
- Antennes paraboliques
- Câblage
- Espaces verts.
- SECURITE :
- Télésurveillance
- Maîtres chiens
- Eclairage extérieur
- Protection incendie.

ANIMATION:

- Tournoi tennis
- Préparation 20 ans de Parly 2
- Voyages organisés.
- INFORMATION/COM-MUNICATION:
- Lettre de Parly 2
- Dossier accueil
- Patrimoine
- Valeur du mètre carré.

DU NOUVEAU...

L'ASSOCIATION POUR L'ANIMATION DE PARLY 2

L'organisation de Parly 2 est régie par la loi sur la copropriété du 10 juillet 1965 modifiée par la loi du 31 décembre 1985.

De ces textes découlent les objectifs prioritaires du Conseil Principal : contrôle de la gestion financière et de la conservation du patrimoine.

Mais tous les Parlysiens le savent, les conseils de Parly 2 — secondaires ou principales — vont bien au delà des objectifs fixés par la loi :

ils se préoccupent aussi de valorisation du patrimoine, d'animation, d'information et de communication.

Sur ces sujets, la loi est muette. Et ces silences sont parfois difficiles à interpréter... par exemple quand il s'agit s'envisager le recours au mécènat d'entreprise pour organiser une manifestation ou un événement au bénéfice de Parly 2 et des Parlysiens... Le Conseil Principal peut-il intervenir, agir en ce domaine?

C'est pour éviter ces doutes et maintenir à Parly 2 une structure claire, adaptée aux objectifs, qu'a été créé récemment par les membres du Conseil Principal, l'Association pour l'Animation de Parly 2. Cette Association type loi de 1901 - sera un outil supplémentaire mis à la disposition de l'organisation de copropriété pour mieux remplir son rôle dans des domaines non prévus par le statut défini par la loi sur la copropriété.

Etudiés longuement, approuvés par la Commission Avenir de Parly 2, les statuts de cette Association ont été établi de façon à ce que celle-ci reste contrôlable par la copropriété. Nul doute que cette nouvelle donnée d'organisation fonctionnera aussi bien que les autres et remportera de nombreux succès dans l'intérêt de Parly 2 et des Parlysiens, par exemple en participant à la célébration prochaine des 20 ans de Parly 2.

Pour tous renseignements, s'adresser au secrétariat du Conseil Principal, Chantal Pitrou.

Gérard YOU



Selon la tradition, un arbre de Noël a été organisé le 17 décembre 1988 à l'attention du personnel de la copropriété. Cette petite fête s'est déroulée dans une atmosphère aussi chaleureuse que familiale.

Un spectacle a été présenté aux enfants.

Une distribution de cadeaux a eu lieu à l'issue de l a réception.

LES PARLYSIENS ONT LA PAROLE

« Quand les bornes sont franchies, il n'y a plus de limites », disait le brave sapeur Camember. Quelle que soit la vitesse du véhicule, elles ne sont pas bonnes à être tutoyées les bornes plates délimitant les voies de circulation à l'intérieur du centre commercial. Peu visibles la nuit, elles ont déjà coûté fort cher à bien des automobilistes à peine distraits.

Et envoyé nombre de voitures au marbre.

Combien de clients furieux seront-ils enclins à remettre les roues dans ce dédale pour le moins... déroutant ?

P.V.

A propos de la sécurité des piétons empruntant le passage clouté sur l'avenue Charles de Gaulle, face au CPH, à l'entrée du Centre Commercial

Actuellement, lorsque les feux passent au vert, au bas de la rampe, les voitures passent en virant à droite sur le passage clouté sans respecter la priorité des piétons.

Il faut donner aux piétons le temps de traverser avant que le flot de voitures se déchaîne.

Une solution, déjà proposée à M. Le Maire Chesnay serait:

 de décaler de 10 à 15 secondes le feu vert de la rampe par rapport aux feux rouges de l'Avenue



 d'informer les usagers de ce « temps de répit » par un signal lumineux (lampe ou panneau) et par une note émanant des Conseils de Résidences intéressés

 de rappeler par un panneau aux conducteurs, la priorité absolue des piétons sur le passage clouté.

Il serait lamentable qu'un accident grave arrive alors qu'une solution simple paraît réalisable.

P. MATTHIEUSSENT (Louvre)

L'AVARE MALGRE LUI

ACTE I

Le Parlysien: — Pourquoi ne voulez-vous pas venir vivre à Parly 2?

Le Visiteur : - Vos charges sont trop chères.

Le Parlysien: - En effet, très chères.

Le Visiteur : — Evidemment avec vos piscines, tennis, vastes espaces verts, immeuble impeccables...

Le Parlysien: — Mais pour le prix, nous avons le Parc de Versailles, la nature, le Centre Commercial, le confort, la bonne vie.

Le Visiteur : - Combien payez-vous ?

Le Parlysien: — Mon dernier appel était de 3 300 F pour un 4 pièces. Et vous?

Le Visiteur : - 2 200 F pour un logement pareil au vôtre. Vous êtes sensiblement plus chers. Mais même pour moi, c'est dur à sortir tous les mois.

Le Parlysien: - Tous les mois? Je vous parle d'appels trimestriels!

Le Visiteur: – Madre de Dios! C'est impossible! Vous payez donc 1 100 F par mois et moi 2 200 F? Et je n'ai ni piscine, ni tennis, ni gardien et ma pelouse est élimée et mon ascenseur souvent en panne!

Le Parlysien: — Il y a là quelque chose qui cloche. Nous ne pouvons pas être tellement moins chers que vous. J'ai toujours entendu dire le contraire. Je vais me renseigner auprès de la Commission des Charges et vous tiendrai au courant.

ACTE II

Le Parlysien: – Tous mes respects Monsieur le Commissaire. Avez-vous un instant?

Le Commissaire des Charges: – De quoi s'agitil?

Le Parlysien: - Voilà, depuis 10 ans, je vous paie



des charges excessives. Je les accepte parceque j'ai sous la main le Parc de Versailles, le Centre Commercial, le bois de Fausses-Reposes, mais c'est tout de même bien cher.

Le Commissaire: — Avezvous essayé de trouver moins cher ailleurs?

Le Parlysien: - Justement, j'ai un ami habitant la Résidence Pierreplate, presque une H.L.M., et qui paie le double de moi.

Est-ce qu'il y a un truc? Car c'est un fait, vous m'assassinez tous les trimestres!

Le Commissaire: – Naturellement, il y a un truc. Sans ce truc, nous ne pourrions avoir confort et cadre de vie enviés tout en payant les charges les plus faibles de la Région Parisienne.

Le Parlysien : - Les plus faibles ?

Le Commissaire: – Exactement. Depuis des années, nous essayons de trouver, ne serait-ce qu'un seul ensemble payant moins que nous. Sans succès. Il y en a peut-être, mais il se cache bien!

Le Parlysien : - Vous m'étonnez !

Le Commissaire: — Et pourtant, les faits sont là. Montrez moi une résidence moins chère que nous et je vous remercierai.

Le Parlysien : - Bon. Bien. Je ne sais pas. Je vais voir... Et ce truc ?

Le Commissaire: — Il est tout simple: notre taille. Elle nous permet d'avoir les prix de gros pour tout: matériel, services, combustible; d'avoir les meilleurs spécialistes en gestion, juridique, finances; de pouvoir exercer une forte pression sur les mauvais payeurs. Dire que les charges à Parly 2 sont chères relève de la pure légende, mais c'est une légende flatteuse, car comment croire qu'à Parly 2 on puisse vivre si bien tout en payant si peu?

La dernière étude donne pour l'exercice 1986 :

Coût annuel par m²: Parly 2: 175 F

Moyenne régionale : 196 F Ecart : 12 %

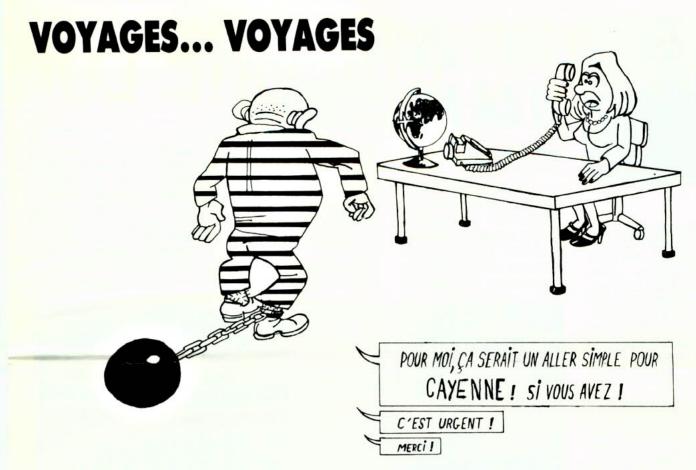
Coût annuel par logement

moyen : Parly 2 : 10922 F

Moyenne régionale : 14975

Ecart: 37 %

Albert REISS



L'Association Animation de Parly 2 a projeté d'organiser à partir de 1989 des voyages pour les Parlysiens.

Actuellement un sondage est en cours dans les résidences: une documentation est affichée dans tous les immeubles de Parly 2.

De nombreuses réponses sont déjà parvenues et les résultats partiel de ce sondage montre que la majorité des résidences seraient intéressée par des voyages de 3 à 14 jours, avec les destinations préfentielles suivantes :

- Vallé du Rhin
- Sud Marocain
- Sicile
- Egypte

Les résidents qui n'auraient pas été informés peuvent se procurer un questionnaire auprès de leur intendant.

Dès la fin janvier, la Commission Voyages sera en mesure de proposer les 3 ou 4 programmes les plus demandés pour 89 avec formalités d'inscriptions.

Cette année servira de test. En fonction des participations, la Commission proposera pour les années suivantes d'autres destinations.

Cette réalisation est confiée à Claude YOLLANT, ancien responsable des voyages au Touring Club de France pendant 25 ans et du Groupe Wagons-lits Tourisme pendant les 10 dernières années.

L'organisation technique sera assurée par des entreprises françaises de tourisme qualifiées.

Des réunions d'information seront organisées dans les locaux du Conseil Principal, les participants à ces voyages pourront ultérieurement se retrouver pour échanger leurs impressions et visionner leurs meilleures photos tout en rêvant à leur prochaine destination...

Marie-Claude ROUSSELET

CLUB ARS

En vue de la création de sessions sur les ARTS DE LA TABLE (décoration, oenologie, conseils...) une première animation sur le thème des « REPAS DE FETES » aura lieu le mardi 7 mars à 14 h au Club Ars. Participation aux frais 20 F. Inscriptions au Club Ars



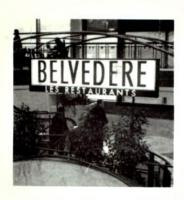
avant le 2 mars. Tél. 39.54.43.47

D'UN SQUARE A L'AUTRE

Le mardi 17 janvier, au club piscine des résidences Foch, Palais Royal et St-Cloud, une réception a été organisée pour saluer la «retraite» de Jean Hartmann, président de la résidence Palais-Royal depuis son origine. Tous les amis ont tenu à le remercier pour le travail accompli depuis vingt ans avec le dévouement tant à la tête du conseil de la résidence qu'au sein du conseil principal. La «lettre de Parly 2» est heureuse de s'associer à ce sympathique hommage.

LE MANAGER DU CENTRE : VERS D'AUTRES HORIZONS

Après moins d'un an passé à la direction du Centre commercial en qualité de manager, Bernard Portron a quitté ses fonctions pour voguer vers d'autres horizons. Tous ceux qui l'ont approché ou qui ont eu l'occasion de travailler avec lui auront pu apprécier sa compétence, sa gentillesse et son esprit d'ouverture à l'égard de Parly 2.



Présenté comme l'un des « lieux chics de Parly 2 », le « Belvédère » est enfin venu compléter, voire parachever l'extension du Centre Commercial. Mais peut-on parler d'achèvement pour cet espace de restauration de type tout à fait nouveau, unique en France, en Europe même?

Avec ses seize formules allant du hamburger au foie gras, en passant par les pizzas et les crèpes, les salades et les pâtes, les entrecôtes et les crustacés, la choucroute et le canard laqué, le café et le jus de fruit, le Parlysien le plus difficile devrait trouver de quoi

UN « BELVEDERE » A LA HAUTEUR

satisfaire les envies de toute la famille.

In « Belvédère » à la hauteur, donc. Même si l'originalité du système est de nature à dérouter certains qui pourront retrouver leurs habitudes au bistro, à la brasserie. au salon de thé... Même si des améliorations doivent être apportées en matière d'accueil, de décoration, d'animation, de signalisation...

Autant de péchés de jeunesse susceptibles d'être atténués avec le temps. A l'image des autres restaurants du Centre, bien connus désormais, qui redoublent pourtant d'efforts pour affronter une concurrence toujours favorable à ces consommateurs impénitents que nous sommes. Tous.

Jean-François PEUMERY



DEGATS DES EAUX ET ASSURANCES

Dans le but d'accélerer, de faciliter l'indemnisation des dommages consécutifs à un dégât des eaux, toutes les Compagnies d'Assurances ont signé une convention, appelée « convention C.I.D.R.E », aux termes de laquelle l'expertise des dommages et leur règlement incombent à l'assureur du « lésé ».

• Qui est le « lésé » ?

C'est l'occupant de l'appartement sinistré lorsque les dommages atteignent des objets mobiliers ou des embellissements (peintures, papier peint, revêtements, miroirs fixés aux murs...)

Que faire en cas de sinistre?

Dans tous les cas, que vous soyez le responsable ou la victime (appelée le lésé), vous devez absolument avertir dans les cinq jours votre propre assureur et prendre aussitôt les mesures conservatoires en vue de limiter l'étendue des dégâts.

Si vous êtes l'auteur responsable des désordres :

- La fuite devra être réparée immédiatement (si celle-ci provient d'un appareil à eau, machine à laver par exemple, ou d'une canalisation apparente dans votre appartement).
- Vous conserverez la facture du plombier qui pourra vous être réclamée ultérieurement par votre assureur ou son expert.
- Vous devrez transmettre à votre propre assureur toute correspondance que vous pourriez recevoir, soit d'éventuelles victimes (comme le voisin du dessous qui a son plafond abîmé... soit de leurs assureurs).

• Si vous êtes la victime :

 en « bon père de famille » vous devez prendre immédiatement tout les précautions pour sauvegarder vos biens.

- établissez un « constat amiable de dégâts des eaux » avec le responsable des dégâts. Un exemplaire sera adressé à votre assureur et l'autre exemplaire sera adressé par le responsable à son assureur.
- faites établir par un artisan de votre choix un devis détaillé et chiffré de remise en état. Si besoin est, des devis par les différents corps de métier concernés, dans le cas où les embellissements d'un côté

et des objets mobiliers de l'autre, sont endommagés.

- tenez ces devis à la disposition de votre expert, et soyez présent quand celui-ci vous donnera rendez-vous sur place.
- surtout ne jetez aucun objet endommagé et ne procédez pas à la remise en état des lieux ou des biens mobiliers endommagés avant la visite de l'expert et son accord.

Ainsi tout se passera bien, à une seule condition toutefois : que vous soyez bien assuré pour les « dégâts des eaux »...

LA LETTRE DE PARLY 2

Ont participé à la réalisation de ce numéro : JP. BARRERE, A. BERTIN, P. BOULENGER, G. MERCIER, JF. PEUMERY, C. PITROU, MC. ROUSSELET, M. PRADAUD, A. REISS, G. YOU,

Dessins: J. GRYCAN Photos: C. DAUMERIE

Bulletin d'information du Conseil principal de Parly 2. Local postal 376 - 78158 LE CHESNAY CEDEX. Directeur de la publication : JP. BARRERE. Création, maquette et réalisation : EPSILON, 30.51.53.52. Mise sous pli : ARTS ET BOIS, 39.54.70.77